



1442 - CONVAINCU D'HÉRÉSIE

En 1442, sentence prononcée en matière d'hérésie par Etienne Grapin, chanoine de la cathédrale, archidiacre de Margerie, juge spécialement commis par l'évêque de Troyes, empêché par des affaires importantes.

Il est spécifié dans le préambule que Maître Renaud Pellée, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, vicaire de l'inquisiteur du royaume de France, se trouvant absent du diocèse, a écrit à l'évêque pour l'autoriser à procéder seul en cette affaire.

L'accusé, Jean dit Papier, est convaincu d'avoir tenu des propos malsonnants contre la foi catholique.



Il a dit que les cendres qu'on distribue aux fidèles au commencement du carême ne servent à rien ; que pour lui, il recevrait celles de sa pelle qui valent autant que les autres.



Il a dit plusieurs fois en se mettant au lit « Benedicite, je me couche cy. Se le dyable ne m'emporte je seray demain ycy »



Il a raconté à plusieurs personnes qu'il avait demeuré dans une ville près de Besançon où les hommes se confessaient à une pierre.



Il a prétendu que dans le sacrement de l'autel et dans le saint sacrement que l'on promène tous les ans le jour de la fête solennelle, il n'y a pas le corps du Christ mais seulement sa remembrance.

Comme on réfutait cette assertion, il a soutenu obstinément son hérésie, en disant que depuis que le Christ est monté au ciel, il n'en est plus revenu.

A raison de ces paroles, Étienne Grapin condamne Papier à comparaître un dimanche ou un jour de fête en l'église Saint-Nizier de Troyes, sa paroisse.

Il entendra la grand-messe depuis l'introït jusqu'à la fin, à genoux devant le grand autel, nu-tête, nu-pieds, sans ceinture, un cierge de cire ardente du poids d'une demie-livre à la main.

Immédiatement après l'offertoire, il offrira ce cierge au prêtre pour apaiser Notre Seigneur Jésus-Christ qu'il a si grièvement offensé.

De plus, il restera encore un an en prison au pain et à l'eau.

Relevé par Élisabeth HUÉBER

Sources : Inventaire sommaire des Archives départementales antérieurs à 1790, Aube, Archives ecclésiastiques série G, tome deuxième, page 273



LE 28 JUIN 1714 - Foudre SUR L'ÉGLISE

Miserere Domini quia Non sumus Constanti
 Le Vingt huitieme de Juin Mil sept
 Cent quatorze entre Vespres et Complies
 le tonnerre est tombé sur cette Eglise
 a fracasse la fleche osté toutes les ardoises et
 brisé plusieurs cheneaux de ladite flèche
 a aussi brisé une des principales pièces
 qui supportent les cloches et endommagé de plus
 la toiture en plusieurs endroits est tombé
 ensuite dans l'Eglise ou M^r le Curé avec
 M^{rs} les Eclesiatiques qui chantoient vespres
 ont Eté presque tues il a remonté en
 plusieurs endroits du cœur et de la Nef les
 aîtres avec la Maçonnerie brulé une piece
 de la toiture supportée au Calciné un pilier
 et plusieurs endroits de la toiture les deysats
 Corel pour cet accident ont été estimer que
 d'habiles gens et entre autres par M^{rs} Jean Bapt
 inieur ^{ou} architecte la somme de 888 88 86⁰⁰

(Signature)

Le Vingt huitieme de Juin Mil sept
 Cent quatorze entre Vespres et Complies
 le tonnerre est tombé sur cette Eglise
 a fracasse la fleche osté toutes les ardoises et
 brisé plusieurs cheneaux de ladite flèche
 a aussi brisé une des principales pièces
 qui supportent les cloches et endommagé de plus
 la toiture en plusieurs endroits est tombé
 ensuite dans l'Eglise ou M^r le Curé avec
 M^{rs} les Eclesiatiques qui chantoient vespres
 ont Eté presque tues il a remonté en
 plusieurs endroits du cœur et de la Nef les
 aîtres avec la Maçonnerie brulé une piece

*de tapisserie ou calciné un pillier
et plusieurs endroits de la muraille les degats
cosés par cet accident ont été estimés par
d'habiles gens, et entre autre par M^{re} Parisot
ingenieur et architecte la somme de 835 livres*

source : Troyes Saint-Nizier 1714/1716 BMS 387 _GG_13 _41
relevé par : Marie-France FÈVRE